



## Politique de réservation et d'annulation Hébergements Dam-en-Terre Saison 2026

### Politique de réservation et d'annulation

#### Procédure de réservation

- La prise de réservations s'effectue en ligne via le site Internet de la Dam-en-Terre [www.damenterre.qc.ca](http://www.damenterre.qc.ca) ou par téléphone au 418 668-3016 ou au 1 888 289-3016.
- Les réservations sont prises au maximum un (1) an à l'avance.
- Les unités d'hébergement disponibles sont affichées en temps réel sur Internet et dans notre système de réservation.
- La Dam-en-Terre ne peut être tenue responsable des erreurs de réservation effectuées en ligne, et la politique d'annulation demeure applicable.
- Le client a l'obligation de vérifier sa confirmation de réservation afin de s'assurer qu'elle est conforme à ce qu'il a réservé.

#### Acompte et paiement

- Un numéro de carte de crédit est exigé lors de la réservation.
- Un acompte de 35 % du montant total de la réservation est exigé au moment de la réservation et ce, même pour les réservations effectuées par un client pour d'autres personnes.
- Le solde de la réservation est prélevé à l'arrivée du client.
- Des frais de réservation de 3,98 \$ plus taxes s'appliquent pour chacun des hébergements loués.
- Des frais de 3,98 \$ plus taxes par mois s'appliquent en cas de retard de paiement et/ou de versement supplémentaire.
- Il est de la responsabilité du client de prendre connaissance des règlements de l'établissement, disponibles au [www.damenterre.qc.ca](http://www.damenterre.qc.ca), avant de procéder à la réservation et à son paiement.

#### Annulation et remboursement

- 14 jours et plus avant le début du séjour : remboursement de la totalité de l'acompte de 35 %.
- Moins de 14 jours et plus de 48 heures avant le début du séjour : aucun remboursement de l'acompte de 35 %.
- 48 heures et moins avant le début du séjour : paiement en totalité du séjour.
- Si le séjour est écourté, aucun remboursement n'est applicable peu importe la raison.
- En cas de décès ou d'hospitalisation, l'acompte de 35 % pourra être remboursé en tout temps sur présentation d'une preuve justificative, à l'exception des frais de réservation (taxes incluses).
- Des frais de 5,25 \$ plus taxes s'appliquent pour toutes les demandes d'annulation.
- Les frais de réservation (taxes incluses) sont non remboursables en tout temps.

## Modification d'un séjour

---

- Les demandes de modification sont acceptées 48 heures et plus avant le début du séjour sous réserve de disponibilités et sous trois (3) conditions :
  - Si la demande concerne la même catégorie d'hébergement;
  - Si la demande est applicable à la même saison d'activité;
  - Si la demande est effectuée par et pour le même détenteur de la réservation.
- Dans certaines situations, selon les disponibilités restantes, une unité d'hébergement de catégorie supérieure peut être offerte au client. Dans ce cas, celui-ci doit assumer les frais supplémentaires applicables.
- Des frais de 5,25 \$ plus taxes s'appliquent pour toutes les demandes de modification.

## Prolongation d'un séjour

---

- Le client qui désire prolonger son séjour doit obligatoirement se présenter à la réception du centre administratif et en faire la demande avant l'heure prévue du départ.
- L'acceptation de la demande de prolongation dépend des disponibilités des unités d'hébergement.
- La direction ne peut s'engager à fournir la même unité d'hébergement.
- Les effets personnels du client ne peuvent demeurer dans l'unité d'hébergement louée après l'heure du départ. Si un déplacement des effets est nécessaire, les frais encourus sont à la charge du client retardataire.

## Transfert, sous-location et cession

---

- Il est strictement interdit de transférer sa réservation, de louer ou sous-louer son unité d'hébergement à une tierce personne.